

# Recommandations

## Réforme ATL - GT2 Décloisonnement ATL/Enseignement

### Préambule

Postulat de départ et objectifs de ce groupe de travail<sup>a</sup>:

La DPC consacre explicitement la nécessité « d'élaborer une stratégie, avec les acteurs scolaires et extrascolaires, en vue de la construction d'une politique éducative cohérente mêlant scolaire et extrascolaire ».

Il s'agit, d'une part, d'opérer un decloisonnement dans une perspective de continuum éducatif et de cohérence éducative dont on sait les effets bénéfiques dans la lutte contre les inégalités et, d'autre part, de rapprocher et d'articuler ces lieux de vie de l'enfant<sup>1</sup> afin d'en améliorer mutuellement l'accès.

Dans ce GT, seront notamment abordées les articulations entre la réforme ATL et les réformes des rythmes scolaires, la question du temps du midi ainsi que les enjeux de mutualisation des locaux.

Ce cadre englobe des recommandations à faire via le rapport final à transmettre à la Commission transversale.

### Prérequis

Créer un statut spécifique pour tous les accueillants et toutes les accueillantes<sup>2</sup>, le valoriser et pérenniser ; identifier leurs compétences. Revoir les critères de subventionnement pour permettre l'amélioration des conditions contractuelles des travailleurs et des travailleuses.

Reconnaitre les trois types d'apprentissage (apprentissage formels, informels et non formels).

L'ensemble des membres du GT rappelle que sans refinancement et sans travail sur la pérennisation des emplois, les recommandations ci-dessous perdent leur sens.

---

<sup>1</sup> Au sens de la CIDE, un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable. Dans le cadre plus précis de ce document qui concerne l'ATL, les recommandations s'appliqueront aux enfants de 2,5 à 18 ans.

<sup>2</sup> Nécessité de connaître les résultats de l'objectivation de l'emploi précaire et du cadastre sur le temps de midi.

## A. RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

**A.1** Identifier les missions respectives de chacun et chacune au moyen d'un descriptif de fonctions.

*Mener des campagnes de sensibilisation auprès des écoles et des équipes éducatives pour les encourager à considérer l'ensemble des acteurs.*

**A.2.** Augmenter les subventions des frais de personnel pour permettre une revalorisation salariale (voire contractuelle).

*Appliquer les avantages sociaux lorsqu'ils s'appliquent.*

**A.3.** Améliorer les taux d'encadrement, valoriser les statuts des professionnels et des professionnelles de l'Accueil Temps Libre et œuvrer à la continuité relationnelle auprès des enfants<sup>b</sup>.

**A.4.** Redéfinir les temps de travail :

- Contracter pour minimum trois heures (donner les moyens aux PO de respecter les différentes réglementations en matière de droit social).
- Valoriser tous les temps de travail (préparation, montage, soin, suivi de dossier, formation, accueil des familles<sup>3</sup>, réunions d'équipe, etc.).

**A.5.** Professionnalisation du secteur ATL<sup>c</sup> :

- Renforcer le cadre d'action des différents acteurs (complémentarité éducative<sup>d</sup>).

**A.6.** Formation de base et continue :

- Renforcer la qualité de l'offre de formation afin de répondre aux besoins et réalités du terrain de façon optimale, et ce en termes :
  - d'accessibilité (nombre de places, région),
  - de qualité,
  - de thématiques (très peu sur le harcèlement, par exemple)
  - de durée (Cette durée, modulable, doit continuer à respecter le cadre légal. Ce temps doit par ailleurs être reconnu comme temps de travail et subventionné.).
- Prévoir des moments de formation intersectoriels.

**A.9.** Clarifier le statut juridique de la « pause méridienne à l'école » et désigner un organisme de référence en charge de son contrôle et de son accompagnement.

**A.10.** Améliorer les infrastructures dédiées au temps de midi (réfectoires, lieux intérieurs et extérieurs de détente, ...), en tenant compte de la possibilité de scinder en sous-groupes la masse des enfants présents, de la réduction du bruit et de l'amélioration de l'hygiène.

---

<sup>3</sup> Qu'il s'agisse du ou des parents, du tuteur légal, ou de toute autre personne responsable.

## **B. RECOMMANDATIONS DÉCLOISONNEMENT ATL/ENSEIGNEMENT**

### **B.1. La mutualisation des espaces**

Objectif : Répondre au besoin accru de locaux engendré par la pression démographique.

**B.1.1.** Partager les espaces (pas seulement le bâti scolaire).

*A partir d'incitants (subventionnements - bâti. Quid encadrement et frais de fonctionnement), et prise en compte des frais annexes (fonctionnement, sécurité, etc.), et adapter les réglementations en conséquence.*

*Point d'attention pour les périodes de congés scolaires.*

*Proposer un modèle type de convention (incluant un état des lieux)*

*Échange de bonnes pratiques. Conventions avec les PO. Possibilité de conventions et échanges. Mettre en avant l'accueil centralisé.*

*Ces questions d'opérationnalisation doivent être prises en compte dans les programmes CLE, mais attention aux communes sans CCA et (mais pas que) aux CDV opérant dans une commune où ils ne sont pas dans une CCA après analyse du territoire et des besoins (et prise en considération des états des lieux existants).*

**B.1.2.** Faciliter l'accès aux locaux (clés/nouvelles technologies, conciergerie...).

**B.1.3.** Avoir recours aux locaux des internats, des centres de dépaysement et de plein air (CDPA) et aux autres locaux pour pallier le manque d'espace.

**B.1.4.** Informer les opérateurs ATL (AES, EDD, CDV) via les CATL (ou via les services jeunesse des communes sans CCA) des locaux mis à leur disposition (échanges au niveau des CCA, si pas service jeunesse. Échanger.) et soutenir une coordination plus efficace entre tous les acteurs.

*Plan d'action, programme CLE.*

**Ex :** Partager les espaces pendant les vacances/ soutien aux directions dans la gestion des bâtiments pendant cette période.

**B.1.5.** Investir les espaces extérieurs<sup>e</sup> (non seulement les locaux, mais aussi la cour de récréation, les abords de l'école, etc.) en privilégiant une approche globale, holistique qui met en relation et recherche la continuité, la complémentarité, la fluidité entre les espaces particulièrement importants pour les enfants, tout en veillant à leur bien-être physique et psychique.

## Moyens et actions à mettre en œuvre

Intégrer<sup>f</sup> l'IEE dans les projets d'accueil :

- Faciliter la transition intérieur/extérieur pour tous les enfants, y compris les moins mobiles grâce à des aménagements matériels, une optimisation de l'organisation et l'acquisition d'équipements adaptés.
- Exploiter l'espace, sur l'aménagement de la cour, en vue de l'aménagement des rythmes.
- Veiller à impliquer tous les acteurs, de manière systémique.<sup>g</sup>

## B.2. Les rythmes journaliers<sup>h</sup>

Objectif : Repenser la journée de l'enfant dans sa globalité.

Penser la réforme des **rythmes journaliers** en prévoyant des moments de temps libre pour les enfants, tout en préservant l'ADN de l'éducation non formelle.

**B.2.1.** Organiser un continuum éducatif des différents moments de la journée.

*Viser l'amélioration de la qualité de l'accueil (bien-être de l'enfant) en permettant d'organiser la journée de travail des professionnels et des professionnelles de l'accueil en fonction des besoins d'encadrement.*

*Lutter contre la précarisation de l'emploi avec de nouvelles façons d'organiser le travail journalier.*

*Modifier le système à la lumière de la loi du travail.*

*Dédoubler les équipes sur le temps de midi en faisant se chevaucher les shifts.*

*Point d'attention : distinction entre éducation formelle et non formelle.*

**B.2.2.** Donner des possibilités de travailler ensemble ; créer des espaces de dialogue.

**B.2.2.a.** Organiser des réunions communes à l'ATL et à l'ENS.

### Moyens et actions à mettre en œuvre

- Institutionnaliser des temps d'échange entre équipes enseignantes et équipes ATL.

*Echanges de bonnes pratiques. Expériences.*

- Comptabiliser les heures hors accueil d'enfants dans le temps de travail.

- Promouvoir les formations continues communes ATL/Enseignement.

*Travailler sur ce qu'est l'enfant et ses besoins.*

*Mobiliser les référentiels des secteurs concernés.*

*Solliciter l'enseignement de promotion sociale pour en faire des outils pédagogiques.*

*Continuum éducatif : apprentissage/éducation par le jeu. Education formelle, non-formelle et informelle à hauteur égale.*

*Valoriser les différentes formes d'intelligences. Intelligences multiples.*

*Projet pédagogique/d'établissement (moins d'implication car turn-over des équipes, manque de compréhension du règlement d'ordre intérieur).*

*Que fait-on des enfants lors des journées pédagogiques/ de formation ?*

*Formation adaptée au niveau local, baliser les conditions.*

*Une formation institutionnalisée permet de poser les conditions. = cadre*

- Travailler un document commun ATL/Enseignement de balises et de lignes de conduite permettant de réaliser une alliance éducative, avec l'enfant au centre.

- Identifier les conseils de participation et les CCA comme des lieux privilégiés de dialogue.

- Redéfinir les missions des CCA. Et diagnostiquer.

*Quand il y aura des moyens adéquats par rapport aux besoins et une réflexion approfondie, il conviendra de rendre obligatoire le dispositif de coordination ATL<sup>i</sup>.*

> Lien avec le GT7 Coordination ATL/Locale.

**B.2.2.b.** Créer des partenariats tout en conservant son identité propre/ afin de former une alliance éducative au bénéfice des enfants et des familles.

Moyens et actions à mettre en œuvre

- Inviter l'ATL en classe.

- Inviter l'ENS en ATL.

**B.2.2.c.** Partager des ressources.

**B.2.3.** Promouvoir et généraliser une participation active de toutes les familles à la coéducation des enfants.

**B.2.4.** Prévoir un suivi et une évaluation du changement sur le plan pédagogique, sur le plan organisationnel et sur le plan budgétaire.

Moyens et actions à mettre en œuvre

- Illustrer les propos grâce à des vidéos, des témoignages...

**B.2.5.** Respecter les prescrits légaux relatifs à la durée et au volume des devoirs à domicile (Circulaire 108 du décret du 27 mars 2001<sup>j</sup> ; décret Missions de 1997<sup>k</sup> ; Livres 1 et 2 du Code de l'Enseignement du 3 mai 2019<sup>l</sup>), et envisager l'opportunité de supprimer les devoirs à domicile en vue de lutter contre les inégalités, tout en préservant le travail en autonomie<sup>m</sup>.

## B.3. Le temps de midi

Objectif : Préserver le bien-être de l'enfant.

### B.3.1. Pallier le vide juridique relatif au temps de midi.<sup>n</sup>

#### Moyens et actions à mettre en œuvre

1. Approcher le temps de midi en tenant compte de ces 3 volets : le repas, le repos et le temps libre, et adapter les activités à l'âge des enfants.
2. Penser une norme d'encadrement en fonction de l'âge des enfants.
3. Réfléchir à une norme groupale en fonction de l'âge des enfants<sup>4</sup>.
4. Un nombre d'encadrants et d'encadrantes suffisant et une revalorisation de ce métier est essentiel.
5. Améliorer la formation du personnel, notamment pour faire face aux conflits et au harcèlement scolaire - majoritairement observés durant ce temps.
6. Une formation continue intersectorielle accessible et adaptée pour les encadrants et encadrantes du temps de midi et l'engagement d'éducateurs et d'éducatrices au sein des écoles primaires et maternelles<sup>5</sup>.
7. Évaluer les synergies potentielles entre l'enseignement et l'ATL lorsqu'il sera question de la réforme des rythmes journaliers.
8. Investir ce temps politiquement et budgétairement, d'autant que la question de la gratuité est également posée.
9. Une législation cohérente et commune à tous les établissements d'enseignement fondamental permettant au temps de midi d'être reconnu comme un espace-temps crucial dans la vie de l'enfant.
10. Des moments d'échange avec l'équipe pédagogique et avec les familles pour faciliter l'alliance éducative et la cohésion<sup>o</sup>.

### B.3.2. Questionner les modalités des repas lors du temps de midi<sup>p</sup> :

- Dans une optique d'équité, favoriser une organisation des repas (certes adaptée à chaque contexte) qui « permettrait aux enfants, quel que soit le repas pris, de partager celui-ci et de vivre une expérience commune »<sup>q</sup>.

---

<sup>4</sup> En effet, en cette période de crise sanitaire, nous avons pu observer l'effet bénéfique des repas organisés en petits groupes : moins de bruit, moins de stress pour l'encadrant qui se montre donc plus disponible pour les enfants.

<sup>5</sup> À titre d'exemple, les modules de formation de l'asbl FRAJE "Vive la récré" (ATL) et "Temps de midi, temps fort de la journée de l'enfant" (ATL/Enseignement) sont proposés au catalogue des formations continues ATL de l'ONE.

- Généraliser l'organisation de repas chauds gratuits, en veillant à l'impact sur les écoles environnantes (ayant un ISE proche ou similaire si l'ISE reste un critère déterminant).<sup>f</sup>
- Reconsidérer les besoins infrastructurels en fonction de ces normes, et tendre vers l'accès à des locaux pour les repas.
- Accorder un temps suffisant pour le moment du repas.

**B.3.3.** Travailler sur les représentations et valoriser cet espace-temps du midi. *D'une manière globale, valoriser le temps « libre » de l'enfant, le droit de jouer, de ne pas jouer, de ne rien faire... qui n'est pas un temps « vide » mais un espace-temps pour l'enfant pour explorer, construire des projets, se reposer...*

### Moyens et actions à mettre en œuvre

Valoriser l'expertise de l'AES en la matière ; soutenir toute initiative de sensibilisation à l'importance d'un temps de midi respectueux des enfants.

**B.3.4.** Prendre en considération la préoccupation principale des enfants dans l'organisation du temps de midi dans son ensemble : les activités et le temps de jeu<sup>5</sup>.

**B.3.5.** Valoriser la récréation comme milieu de vie à part entière<sup>t</sup>, au sein duquel les enfants apprennent à interagir, coopérer et résoudre leurs conflits (en lien avec l'encadrement).

**B.3.6.** Enrayer le climat de violence (comme le harcèlement par exemple) grâce à l'évaluation continue du climat scolaire<sup>6</sup>.

**B.3.7.** Diminuer le volume sonore des locaux<sup>u</sup>.

**B.3.8.** Prendre en considération l'influence des éléments de contexte sur le bien-être des enfants (temps de repas, niveau de bruit, conflits entre les enfants)<sup>y</sup>.

**B.3.9.** Donner la possibilité aux enfants de choisir leur place à table.

**B.3.10.** Organiser un temps de midi au plus près du rythme de l'enfant<sup>w</sup> :

- Tenir compte des différences entre les tranches d'âges en matière de fluctuation de l'attention, de besoins physiologiques et de maturité cognitive et affective.
- Aménager les horaires et les locaux selon l'âge des enfants<sup>7</sup>.
- Ajuster le rythme et le programme de la journée aux besoins affectifs, sociaux, moteurs et physiologiques des tout-petits.

<sup>6</sup> Le Gouvernement a approuvé une note d'orientation qui inscrit la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire dans une vision beaucoup plus holistique, transversale et intégrée. Il est question d'œuvrer en faveur de l'amélioration du climat scolaire de manière plus globale.

<sup>7</sup> Durant la période Covid, les expériences de prise de repas en classe ont été bénéfiques, surtout pour les plus jeunes (continuité spatiale, temporelle et, parfois, relationnelle). Diminution du volume sonore.

**B.3.11.** Veiller à la diversité des activités proposées.<sup>x</sup>

**B.3.12.** Inviter les adultes à partager le repas avec les enfants.

**B.3.13.** Promouvoir la participation des partenaires externes.

**B.3.14.** Faire vivre les espaces :

- Proposer des ateliers autonomes.
- Donner libre accès à du matériel de qualité et en quantité suffisante.
- Attribuer divers espaces par activité (repas, jeux, etc.) en tenant compte des stéréotypes de genre dans ces espaces.

**B.3.15.** Proposition pour l'appel à projets (Fondation Roi Baudouin)

Subventionner des PO qui ouvriraient sur des projets pilotes (état des lieux, etc.).

---

<sup>a</sup> Voir le [descriptif des groupes de travail](#) de la réforme ATL.

<sup>b</sup> BOUCHAT C. MASSON M et FAVRESSE C. 2014. La journée d'un enfant en classe d'accueil. Recherche pluridisciplinaire. Bruxelles. FRAJE asbl

2020, ETUDE DE FAISABILITÉ Rythmes journaliers en FWB Volet 1, Publication FRB

<sup>c</sup> Voir le livret VII du [référentiel de qualité](#).

<sup>d</sup> « La mission estime que la notion de continuité éducative souffre d'une absence de cadrage précis, et estime préférable de recourir à l'expression de "complémentarité éducative" pour désigner la cohérence des temps éducatifs de l'enfant. Elle recommande en ce sens de clarifier les responsabilités des différents acteurs, de systématiser des temps de coordination et de désigner des référents territoriaux » [Rapport de l'Institut Français de l'Éducation](#) : État des lieux des métiers de l'animation dans le secteur périscolaire et enjeux de continuité éducative.

<sup>e</sup> <https://perspective.brussels/fr/actualites/creer-des-abords-decoles-de-qualite-en-region-bruxelloise>

<sup>f</sup> *Perception de l'investissement de l'espace extérieur par les enfants et les jeunes et des risques liés à celui-ci. Analyse des représentations des parents et des professionnel-le-s*, Recommandations, 2020, p. 430, Sous la coordination de Boris Jidovtseff et Florence Pirard, Anne-Françoise Dusart et Joëlle Mottint - Réseau des Initiatives Enfants-Parents Professionnel-le-s (RIEPP).

<sup>g</sup> 2020, ETUDE DE FAISABILITÉ Rythmes journaliers en FWB Volet 1, Publication FRB, p.72

<sup>h</sup> DPC : « Enfin, en tenant compte notamment des résultats de l'étude de faisabilité de la Fondation Roi Baudouin, le Gouvernement propose d'adapter progressivement, en concertation avec les enseignants et les autres acteurs concernés, les rythmes scolaires annuels et journaliers au rythme chronobiologique des enfants et réformer l'organisation du temps scolaire et le financement de l'extrascolaire. Le rythme journalier doit donc s'appuyer sur une politique cohérente d'éducation (formelle et non-formelle) associant l'enseignement, l'extrascolaire, le soutien scolaire, l'activité associative, le sport et les activités artistiques et culturelles. »

<sup>i</sup> Voir [article du mensuel « Mouvement communal »](#).



---

<sup>j</sup> [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/26710\\_000.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/26710_000.pdf)

<sup>k</sup> [https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557\\_028.pdf](https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/21557_028.pdf)

<sup>l</sup> <https://www.ejustice.just.fgov.be/eli/decret/2019/05/03/2019030854/moniteur>

<sup>m</sup> Un décret « devoirs » très peu respecté et ses conséquences, p 50, in « A la rencontre des parents et des enfants qui fréquentent les écoles de devoirs », 2016, Recherche commanditée par l'ONE Prestataire : RTA asbl.

<sup>n</sup> OEJAJ, Quels besoins en matière d'accueil temps libre ? Synthèse des informations rapportées par 146 communes inscrites dans le dispositif ATL dans le cadre de leur « analyse des besoins » (2015-2017), février 2019.

<sup>o</sup> Ensemble, levons le voile sur l'encadrement du temps de midi dans l'enseignement fondamental, colloque participatif, 03.05.22

<sup>p</sup> Selon une estimation de l'Observatoire, 85 % des enfants de 2,5 à 12 ans prennent leur repas de midi à l'école en FW-B.

<sup>q</sup> Rapport final Sonecom pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, version révisée 2020.  
[https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/PublicationsTravaux/Recherches/Point de vue des enfants\\_pause\\_meridienne/Rapport\\_Sonecom.pdf](https://oejaj.cfwb.be/fileadmin/sites/oejaj/uploads/PublicationsTravaux/Recherches/Point_de_vue_des_enfants_pause_meridienne/Rapport_Sonecom.pdf)

<sup>r</sup> DPC : « *En vue de favoriser la réussite scolaire, de promouvoir les attitudes saines et de favoriser l'économie agricole de proximité, garantir à chaque enfant un potage gratuit dès 10h, amplifier les expériences de repas gratuits chauds le midi dans les écoles afin de tendre vers leur généralisation à l'enseignement fondamental, orienter la composition de ces repas vers des produits locaux, bio et sains, inscrire ces initiatives dans le projet pédagogique des écoles concernées* ».

<sup>s</sup> Marion Delmon et Christine Hesse, *Enquête quantitative auprès de 1000 enfants de 5 à 12 ans en FWB en vue de mieux connaître leur point de vue sur l'organisation de la pause méridienne dans les écoles*, Conclusion et recommandations, rapport final Sonecom pour l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, version révisée 2020

<sup>t</sup> [https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/page/evaluation\\_des\\_recrs\\_jeu\\_taime.pdf](https://www.yapaka.be/sites/yapaka.be/files/page/evaluation_des_recrs_jeu_taime.pdf) p,4 *La récréation est un milieu de vie à part entière pour les enfants. Pourtant, ce moment est souvent peu investi et considéré comme moins important que les temps en classe. Or, selon plusieurs études, ces temps sont très importants pour les enfants. En effet, la récréation est un microcosme, selon Mulryan-Kine, au sein duquel les enfants apprennent à interagir entre eux, à coopérer et à résoudre leurs conflits.*

<sup>u</sup> [Confort acoustique dans les écoles](#) : « *Pour les écoles, l'OMS préconise un niveau de bruit de fond de maximum 35 dB dans les classes. Malheureusement, les niveaux sonores sont souvent beaucoup plus élevés ; en cause, des parois mal isolées et/ou réfléchissant le bruit (vitres, carrelage...). Dans les cantines scolaires, il n'est pas rare que les enfants et les enseignants subissent des niveaux de 90 dB !* »

<sup>v</sup> Un enfant sur quatre s'est déclaré fatigué au moment de retourner en classe, selon le rapport de la Sonecom (2020).

<sup>w</sup> ETUDE DE FAISABILITÉ- Rythmes journaliers en FWB Volet 1 Identification d'expériences et de bonnes pratiques, Publication FRB 2021

<sup>x</sup> « *Même si aucune différence significative n'est observée quant au besoin de se défouler, ou à l'appréciation de la longueur du temps de midi, les témoignages des enfants lors des Focus Groups laissent penser qu'il existe de fortes différences dans le type d'activités souhaitées lors du temps de midi, et ce non seulement entre les filles et les garçons mais aussi selon les âges et selon le tempérament de chacun.* (Rapport final – Version révisée juillet 2020 – Sonecom pour l'OEJAJ, p. 62).